

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 03892

Numéro SIREN : 823 024 872

Nom ou dénomination : 2MEL

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2020 sous le numéro de dépôt 50499

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/01/2020

Numéro de dépôt : 2019/50499

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Nomination de liquidateur
Dissolution

Déposant :

Nom/dénomination : 2MEL

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 823 024 872

N° gestion : 2016 B 03892

2MEL

Sigim KECHIC
Agent des Finances publiques

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES A
SIEGE SOCIAL : 15 BOULEVARD GUEY 1
RCS MARSEILLE 823 024 872

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

L'An DEUX MIL DIX NEUF ET LE 20 DECEMBRE A 10 HEURES

La Présidente **Madame BOREL MARIE** a convoqué une assemblée générale extraordinaire au Siège de la société, Marseille 13012, 15 Boulevard Guey.

La séance est ouverte sous la Présidence de **Madame BOREL MARIE**, Présidente.

Madame BOREL MARIE dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société
- Un exemplaire de la lettre de convocation
- Un exemplaire des projets de résolution
- La feuille de présence

La Présidente ouvre la séance, puis au vu de la feuille de présence et des procurations, constate que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'Ordre du Jour, le quorum étant atteint.

ORDRES DU JOUR

- Décision de dissoudre la société,
- Nomination du liquidateur,
- Siège de la liquidation.

Après lecture du rapport du gérant et un large échange de vue, plus personne ne demandant la parole on passe au vote des résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir écouté le rapport de la Présidente, les associés décident la dissolution de la société avec effet au **20.12.2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés désignent La Présidente, **Madame BOREL MARIE** en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation se fera au siège social de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUB



TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent pouvoir au liquidateur pour les opérations de liquidation et les formalités du Registre du Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

